

3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL DES 20 COMMUNES DU RLPi DU GRAND NANCY

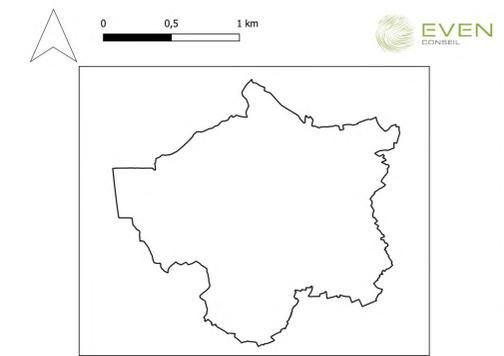
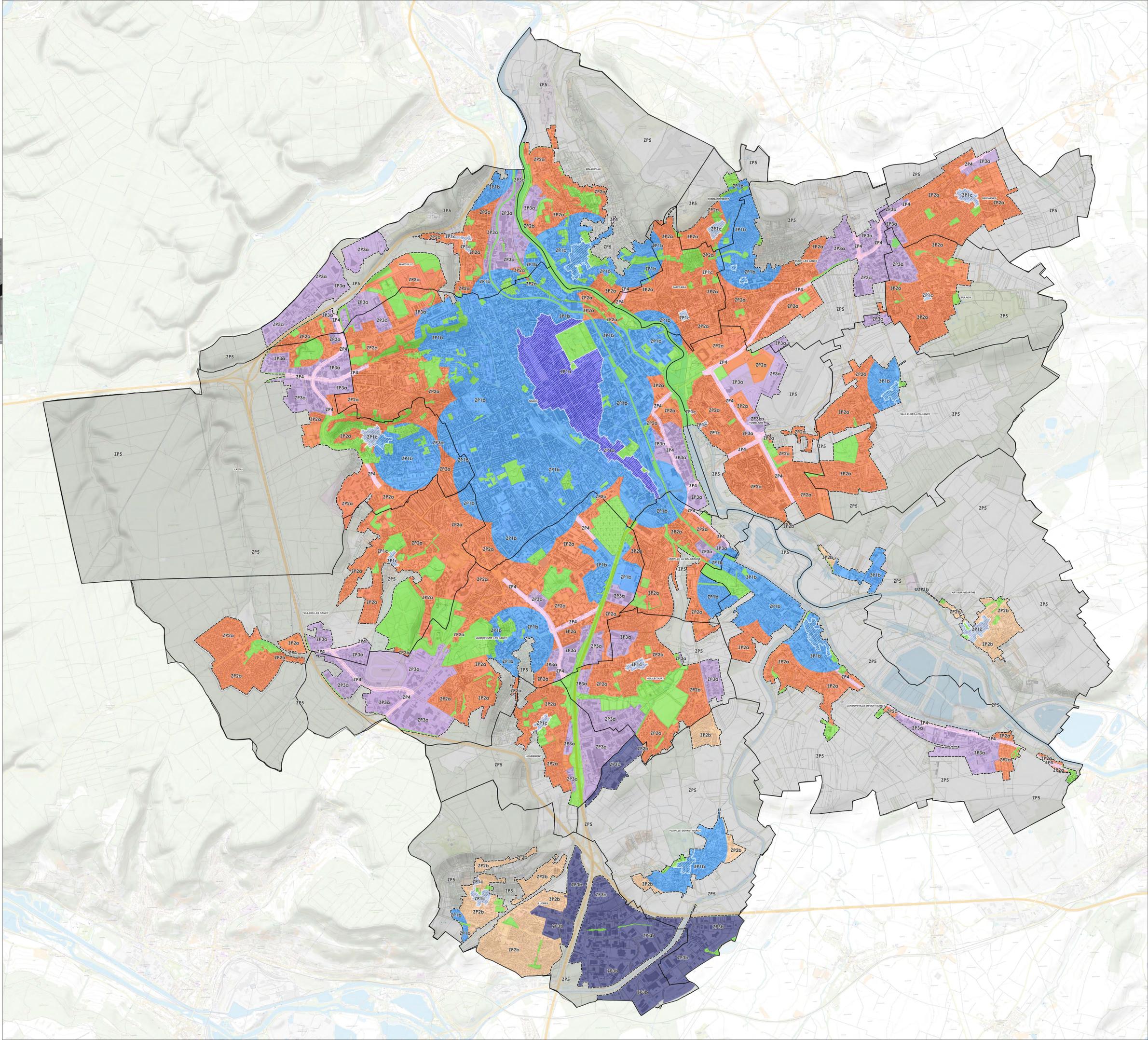
Version d'arrêté - MAI 2025

Élaboration du RLPi prescrite le ...
Projet de RLPi initié le ...
RLPi approuvé le ...

Version du 22 mai 2025

Zonage RLPi (applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

- Espaces protégés**
 - ZP0 : Secteurs de protection
- Secteurs patrimoniaux et historiques**
 - ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
 - ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords (PDA))
 - ZP1c : Centres anciens
- Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)**
 - ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
 - ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy
- Zones d'activités**
 - ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
 - ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy
- Axes structurants**
 - ZP4 : Axes structurants (hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)
- Secteurs hors agglomération**
 - ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération au L.581-7 du Code de l'Environnement
- Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses spécifiques (23h - 6h)
- Limites d'agglomération du Grand Nancy



3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE
DU RLPI DU GRAND NANCY

Version d'arrêt - MAI 2025

Planche n°2 - DOMMARTEMONT

Elaboration du RLPI prescrite le ...
Projet de RLPI arrêté le ...
RLPI approuvé le ...



Version du 22 mai 2025

Zonage RLPI
(applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

Espaces protégés
ZP0 : Secteurs de protection

Secteurs patrimoniaux et historiques
ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords [PDA])
ZP1c : Centres anciens

Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)
ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

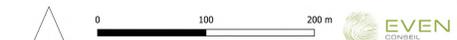
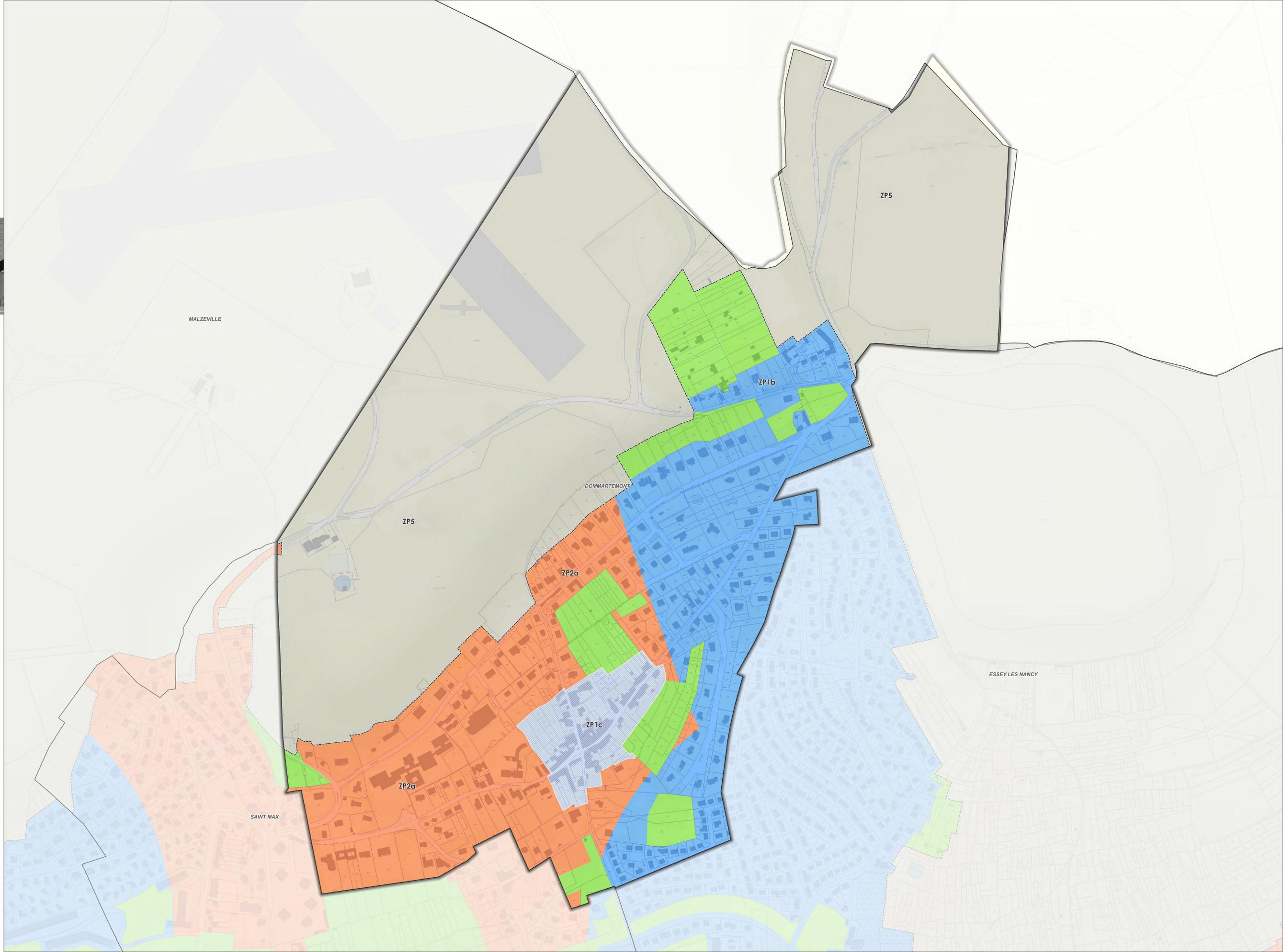
Zones d'activités
ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Axes structurants
ZP4 : Axes structurants
(hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)

Secteurs hors agglomération
ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération au L.581-7 du Code de l'Environnement

Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses spécifiques (23h - 6h)

Limites d'agglomération du Grand Nancy



Projet de loi n° 1043 du 10 juillet 2024 relatif à l'habitat et à l'énergie
 Révisé le 10/07/2024 10:00:00 (Z:\2024\1043\1043_1_141)

3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

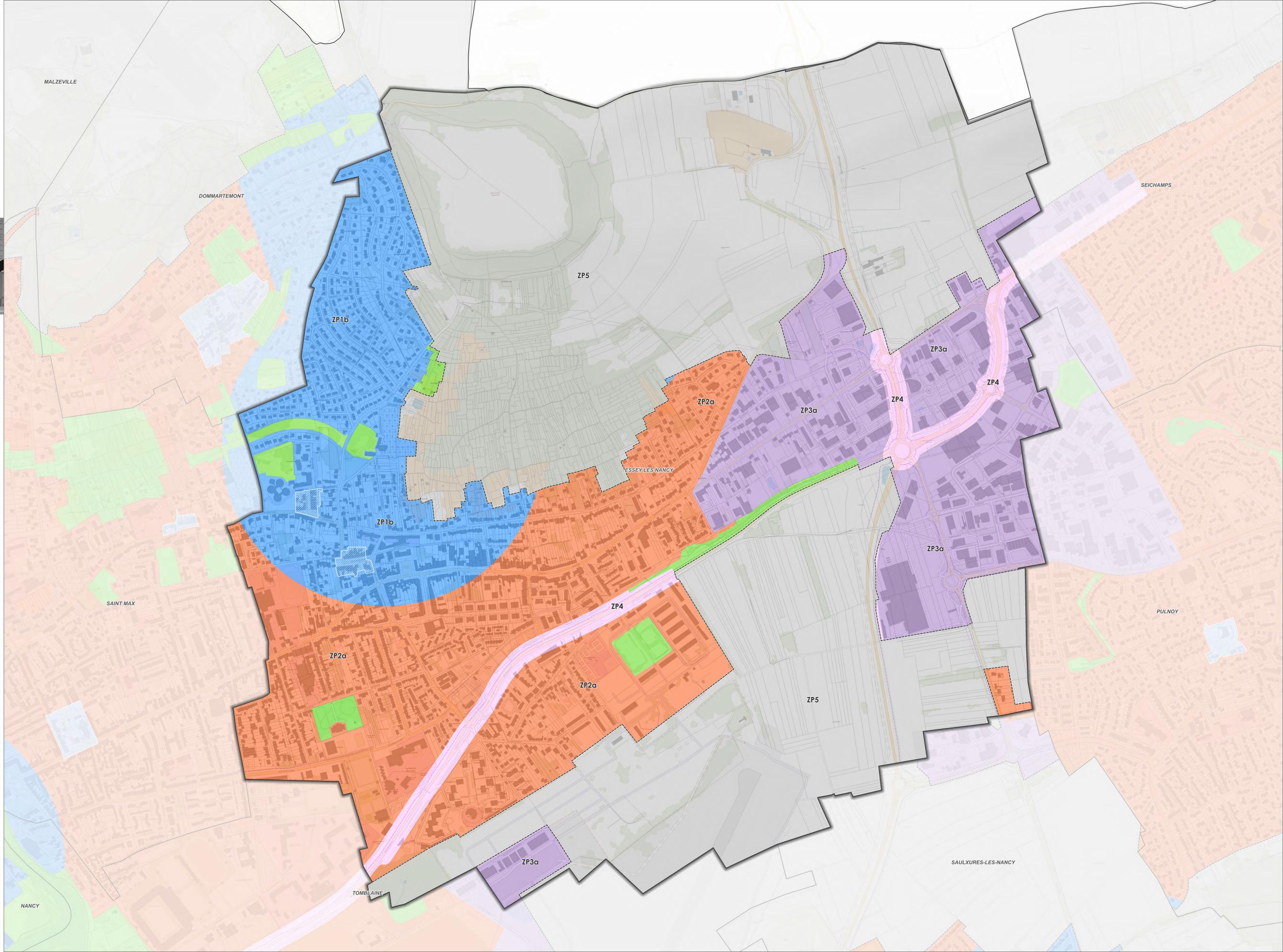
**PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE
 DU RLPI DU GRAND NANCY**

Version d'arrêt - MAI 2025

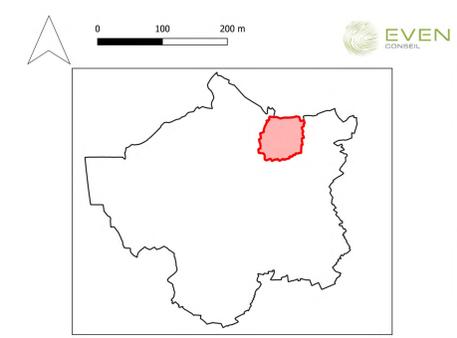
Planche n°3 - ESSEY LES NANCY

Elaboration du RLPI prescrite le ...
 Projet de RLPI arrêté le ...
 RLPI approuvé le ...

Version du 22 mai 2025

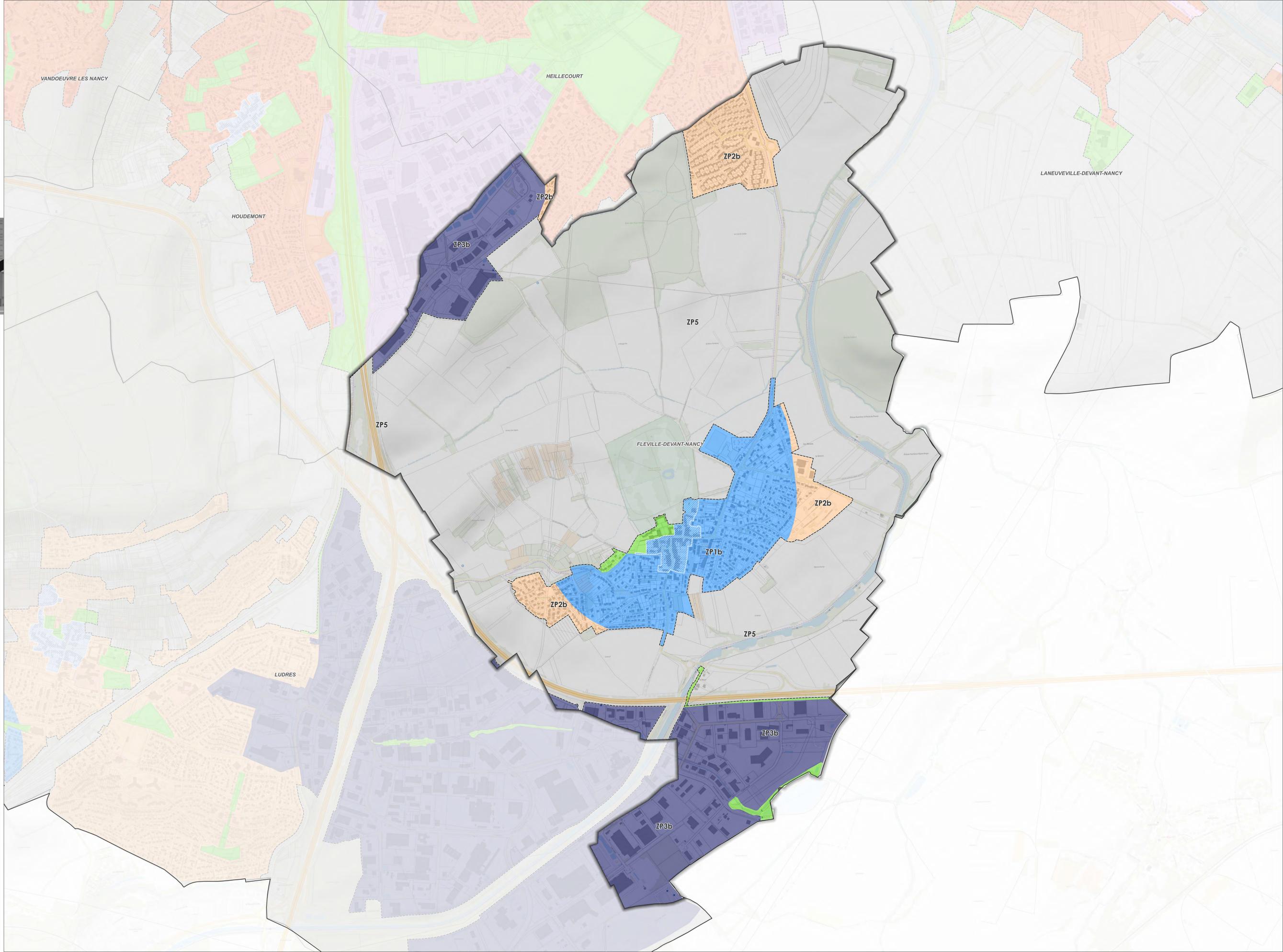


- Zonage RLPI
 (applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)**
- Espaces protégés**
- ZP0 : Secteurs de protection
- Secteurs patrimoniaux et historiques**
- ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
 - ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords (PDA))
 - ZP1c : Centres anciens
- Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)**
- ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
 - ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy
- Zones d'activités**
- ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
 - ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy
- Axes structurants**
- ZP4 : Axes structurants (hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)
- Secteurs hors agglomération**
- ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération au L.581-7 du Code de l'Environnement
- Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses spécifiques (23h - 6h)
- Limites d'agglomération du Grand Nancy



RLPi
 Règlement Local de Publicité
 Version d'arrêté - MAI 2025
 Planche n°4 - FLEVILLE-DEVANT-NANCY
 Version du 22 mai 2025

Elaboration du RLPi prescrite le ...
 Projet de RLPi arrêté le ...
 RLPi approuvé le ...

- Zonage RLPi**
(applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)
- Espaces protégés**
- ZP0 : Secteurs de protection
- Secteurs patrimoniaux et historiques**
- ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
 - ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords [PDA])
 - ZP1c : Centres anciens
- Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)**
- ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
 - ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy
- Zones d'activités**
- ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
 - ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy
- Axes structurants**
- ZP4 : Axes structurants (hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)
- Secteurs hors agglomération**
- ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération au L.581-7 du Code de l'Environnement
- Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses spécifiques (23h - 6h)
- Limites d'agglomération du Grand Nancy

